



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Edited by Foxit Reader
Copyright © by Foxit Corporation, 2005-2010
For Evaluation Only.



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

21/01/2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01113P0018

1. Intitulé du projet

Aménagement du lieudit des "Coudes Cornettes" à Romainville (93)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC COUDES CORNETTES ROMAINVILLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Helen ROMANO, directrice générale

RCS / SIRET

1789159312411000191

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33e	Surface de plancher créée : environ 37 000 m ² Surface du terrain d'assiette : environ 32 500 m ²
6e d)	Longueur de route créée : environ 410 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'une opération d'aménagement sur un terrain d'environ 32 500 m² en vue de la création d'un quartier mixte.
Le programme comprend : habitat (33 000 m²), bureaux, services et commerces (environ 4 000 m² de surface de plancher), pour environ 37 000 m² de surface de plancher.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de compléter l'offre de service et d'habitat sur la commune tout en proposant une mixité fonctionnelle et générationnelle avec de l'habitat, des bureaux, des commerces et des services.

Le projet permet de valoriser une friche et de redonner du lien urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération d'aménagement (espaces publics et réseaux) sera réalisée en une tranche de travaux avec un complément sous forme de travaux de finition. Les lots seront construits au gré des dépôts des permis de construire.

Le planning envisagé prévoit :

- Le démarrage des travaux en juillet 2013.
- La réalisation de la majeure partie des travaux entre juillet et novembre 2013.
- La réalisation des travaux de finition au 4ème trimestre 2015 pour permettre les travaux de construction des bâtiments sans endommager les aménagements réalisés.
- La rétrocession des parties communes au 4ème trimestre 2015.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le projet, les usages sont répartis selon un zonage fonctionnel :

- Les bureaux / services se trouvent le long de la RD116 au nord du site, en continuité avec les zones d'activités existantes.
- Les espaces à vocation résidentielle se placent au sud et à l'ouest, en continuité des habitations existantes.

La voirie créée assure la desserte interne du projet. Chacun des bâtiments a son entrée et il n'y a pas de traversée du site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à une procédure de permis d'aménager selon l'article L421-2 du code de l'urbanisme.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre d'une procédure de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette de l'opération (parcelles J 151 pour partie, J32)	environ 32 500 m ²
Longueur de voirie	environ 410 ml
Surface de plancher	environ 37 000 m ²
Volume de déblais	environ 2 500 m ³ au maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

210 avenue Gaston Roussel /
120 rue Paul Kock

Romainville
Seine-Saint-Denis (93)

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 2° 26 ' 28 " E Lat. 48° 53 ' 30 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. _ 2° 26 ' 29 " E Lat. 48° 53 ' 33 " N

Point d'arrivée : Long. _ 2° 26 ' 24 " E Lat. 48° 53 ' 25,5" N

Communes traversées :

Romainville

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme se compose :

- du projet d'aménagement soumis à permis d'aménager faisant l'objet du présent formulaire,
- des différents projets de construction soumis à permis de construire qui s'implanteront sur le site.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation actuelle des sols est la suivante :

- zone remblayée au nord, au centre et à l'est du site, sans usage actuel.
- zone boisée au sud-est et au sud-ouest du site (friche arborée sans vocation boisée ou forestière au sens du code forestier), sans usage actuel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé par décret du 26 avril 1994 (SDRIF 1994 encore en vigueur) fait apparaître le site comme espace urbanisé.
Dans le projet de SDRIF 2013, adopté le 25 octobre 2012 par le Conseil Régional, le site apparaît comme un secteur de densification préférentielle.

Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Romainville a été modifié en mars 2011. Le site est concerné par les zonages UDa et UDb. Le secteur UDa correspond à la zone d'activités économiques et tertiaires des Coudes Cornettes. Le secteur UDb correspond à un pôle santé regroupant plusieurs établissements d'intérêt général dans lesquels la destination habitation est permise.
Le PLU est actuellement en cours de modification. L'enquête publique doit avoir lieu du 11 décembre 2012 au 20 janvier 2013. A la suite de cette modification, le site ne sera plus concerné que par le zonage UDb.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 1
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 2
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le processus d'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement de l'État pour les infrastructures de transports terrestres dont il a la responsabilité est engagé en Seine-Saint-Denis. Le site n'est pas concerné par les Plans d'Exposition au Bruit des aéroports de Roissy-CDG et Orly.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 3
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 4
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - cartes 5 et 6 Le plan de prévention des risques naturels dus aux anciennes carrières sur la commune de Romainville a été approuvé le 23 octobre 2001. Le zonage ne concerne pas le site. Un plan de prévention des risques naturels liés aux mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles a été prescrit le 23 juillet 2001. Sur le site l'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 7 et les extraits des études d'IDDEA IDDEA a réalisé une enquête historique et documentaire en juin 2012 et un diagnostic environnemental des sols en novembre/décembre 2012. Ces études concluent que : - Le site n'apparaît pas dans la base de données BASOL et la commune de Romainville ne comprend aucun site figurant dans cette base de données. - 9 sites BASIAS se trouvent dans un rayon de 300 m autour du site. Aucun n'est identifié au droit du site. Tous sont recensés à proximité du site, hydrauliquement en position latérale ou en position aval latérale. - Aucun indice organoleptique caractéristique d'une pollution significative n'a été mis en évidence lors de la réalisation des sondages. Cependant, des anomalies ont été mises en évidence (voir l'extrait de l'étude en annexe). - Au vu des teneurs résiduelles détectées dans les sols en surface au niveau des futurs espaces verts ou sous la cote finale du projet avec l'hypothèse de bâtiments avec deux niveaux de sous-sol, aucune préconisation en termes de risque sanitaire n'est recommandée dans le cadre de cette étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 8 Le site est inclus dans la ZRE "Albien-Néocomien" (arrêté n°05-3013 du 04 juillet 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux concernant les nappes de l'Albien et du Néocomien dans le département de Seine-Saint-Denis).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage ni périmètre de protection n'est présent sur la commune de Romainville.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 3
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 6 - carte 2 Le site du projet se trouve à proximité de la ZPS des sites de Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'un ensemble de sites dont le plus proche se trouve à environ 4,5 km. Le site du projet se caractérise par un contexte urbain marqué.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. Avec le relief de plateau, aucune covisibilité n'est possible entre le site et les monuments historiques identifiés sur la commune.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux d'aménagement ne nécessite pas de prélèvements d'eau au-delà des consommations classiques liées aux travaux VRD.</p> <p>Le projet comprend la création de logements, de bureaux, de commerces et de services. Les prélèvements d'eau attendus correspondent à la consommation normale d'eau potable pour un quartier en phase d'exploitation.</p> <p>Dans les logements, chaque habitant consomme en moyenne 150 l d'eau par jour. Les consommations des activités dépendent du type d'activité mis en place et des process utilisés.</p> <p>La commune de Romainville est alimentée par l'eau de la Marne traitée à l'usine de Neuilly-sur-Marne.</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne une partie de la butte au sud-est du site ce qui entraîne la production de déblais.</p> <p>Le volume de déblais n'excèdera pas 2 500 m³.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voir annexe 7 - carte 9</p> <p>Le projet est l'opportunité d'un traitement de plusieurs espèces végétales exotiques notées dans le site.</p> <p>Au-delà, le site ne présente pas de potentiel de biodiversité spécifique. Une faune et flore urbaine, péri-urbaine se développe dans le site.</p> <p>La conduite d'un chantier à faibles nuisances permet de gérer la présence de cette biodiversité.</p> <p>La partie sud-est du site est conservée boisée ce qui est cohérent avec la continuité écologique d'intérêt local identifiée à proximité.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Voir annexe 7 - Fiche site Natura 2000</p> <p>§ Le projet n'est pas à l'origine de nuisances sonores importantes (niveau sonore d'un quartier résidentiel). Il n'est compris dans aucun PEB.</p> <p>§ Le projet est hors périmètre d'application des plans de prévention des risques en vigueur sur la commune.</p> <p>§ L'étude de la pollution réalisée par IDDEA en novembre/décembre 2012. n'a pas révélé de risque sanitaire significatif. Des recommandations ont été fait pour la gestion adaptée des déblais.</p> <p>§ L'eau potable consommée sur la commune est d'origine superficielle. Le projet n'a donc pas d'influence sur la ZRE de l'Albien.</p> <p>§ Concernant les sites natura 2000, le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est à une distance significative sans connexion hydraulique et sans continuité écologique. - n'abrite a priori aucune des espèces ayant justifié le classement Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis (espèces de zones humides). - ne se compose d'aucun milieu favorable à ces espèces.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est une friche urbaine.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 8 - carte 10 Le site se trouve au sud d'une route (D116) par laquelle transitent des matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 8 - carte 11 Le plan de prévention des risques naturels dus aux anciennes carrières sur la commune de Romainville a été approuvé le 23 octobre 2001. Le zonage ne concerne pas le site. Un plan de prévention des risques naturels liés aux mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles a été prescrit le 23 juillet 2001. Sur le site l'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site se trouve au sud d'une route (D116) par laquelle transitent des matières dangereuses. L'étude de pollution, engagée le 20 novembre 2012, n'a pas révélé de risque sanitaire significatif. Au vu de la configuration du projet (construction de logements avec niveau(x) de sous-sol), les recommandations effectuées dans le cadre de cette étude prennent en compte la problématique « gestion et évacuation hors site potentielle des déblais » sur la tranche 0-4,8 m, mais s'intéressent également à la qualité des sols restant en place. Au vu des teneurs résiduelles détectées dans les sols en surface au niveau des futurs espaces verts ou sous la cote finale du projet avec l'hypothèse de bâtiments avec deux niveaux de sous-sol, aucune préconisation en terme de risque sanitaire n'est recommandée dans le cadre de cette étude. Néanmoins, IDDEA recommande la purge des sols au niveau du sondage S4 entre 0 et 2,4 mètres de profondeur au droit duquel la présence de traces en trichloroéthylène (0,13 mg/kg) a été détectée. Voir annexe 6 - carte 7 et les extraits des études d'IDDEA
	Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet peut générer ponctuellement des nuisances olfactives : - en phase chantier (lors de la mise en place de l'enrobé par exemple).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le site est une ancienne zone urbaine qui fut éclairée. Le projet est à l'origine du retour d'émissions lumineuses sur le site. Le niveau d'éclairage attendu est celui d'un quartier résidentiel.</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses des quartiers alentours et des axes de transports qui le bordent.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre du fonctionnement d'un quartier résidentiel (chauffage, circulations locales,...)</p> <p>Le projet se caractérise par une absence d'émissions industrielles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet entraîne des rejets d'eaux pluviales suite à l'imperméabilisation d'une partie de la surface du site.</p> <p>Les eaux pluviales seront évacuées via le réseau séparatif sur le projet qui rejoint le réseau unitaire de la commune. Une rétention sous ouvrage permettra de limiter le débit envoyé vers le réseau unitaire.</p> <p>Il n'y a pas de rejet direct dans le milieu naturel du fait de la nature des sols.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés notamment au fonctionnement normal des bâtiments.</p> <p>Les logements sont à l'origine de la production de déchets ménagers : environ 385 kg d'ordures ménagères et assimilés par an et par habitant, environ 75 kg de déchets spécifiques et occasionnels par an et par habitant.</p> <p>Les activités, selon leur nature, peuvent générer des déchets spécifiques.</p> <p>Le chantier est à l'origine de déchets spécifiques (gravats, sols éventuellement pollués, déchets verts de défrichage, ...)</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Sous réserve des éventuelles préconisations de la DRAC (consultation en cours).</p> <p>Le site a déjà été urbanisé et remanié par le passé.</p> <p>Avec le relief de plateau, aucune covisibilité n'est possible entre le site et les monuments historiques identifiés sur la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet transforme une friche urbaine et des espaces de friche boisée en quartier résidentiel comprenant également des bureaux, des commerces et des services.</p> <p>Une portion de voirie est créée pour la desserte intérieure du site.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ZAC de l'Horloge à Romainville est à proximité immédiate du projet. Cette ZAC, créée en 2011, propose des locaux à destination d'entreprises, des commerces et environ 700 logements. Cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact assortie d'un avis tacite de l'autorité environnementale (début 2012).

Voir annexe 11 - carte 13

Les incidences du projet susceptibles d'être cumulées sont les suivantes :

- La consommation d'eau potable et les prélèvements d'eau de la Marne pour la production d'eau potable à l'usine de Neuilly-sur-Marne.
- La production d'émissions lumineuses.
- La contribution aux rejets polluants dans l'air sur la commune (émissions attendues dans le cadre du fonctionnement normal d'un quartier).
- La production d'effluents et de déchets liés aux travaux et au fonctionnement des quartiers.
- Les circulations sur la RD 116 qui traverse la ZAC de l'Horloge et qui borde le projet.
- La capacité d'accueil des équipements publics de la commune.

La ZAC Ecoquartier du Canal à Bondy et la ZAC Eco-cité "Site Canal de l'Ourcq" à Bobigny font partie du grand projet d'ensemble mis en oeuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble. Les deux projets proposent la création de logements, d'activités et d'équipements et on respectivement fait l'objet d'un avis de l'AE le 19 octobre 2012 et le 24 janvier 2012.

Par rapport au projet des Coudes Cornettes, ils ne sont pas situés dans la même commune ni dans le même secteur hydraulique et ils ne concernent pas les mêmes axes de circulation.

Les incidences du projet susceptibles d'être cumulées sont les suivantes :

- La consommation d'eau potable et les prélèvements d'eau de la Marne pour la production d'eau potable à l'usine de Neuilly-sur-Marne.
- L'amélioration du tissu urbain dans la Communauté d'Agglomération.

Voir annexe 11 - carte 14

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
6	Annexe 6 : 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée
7	Annexe 7 : 6.1 Les incidences du projet sur le milieu naturel
8	Annexe 8 : 6.1 Les incidences du projet sur les risques et nuisances
9	Annexe 9 : 6.1 Les incidences du projet sur les commodités de voisinage
10	Annexe 10 : 6.1 Les incidences du projet sur les pollutions
11	Annexe 11 : 6.2 Les incidences susceptibles d'être cumulées
12	Annexe 12 : Notice sur la démarche environnementale générale de Nexity Aménagements et terrains à bâtir et les principes environnementaux spécifiques de l'opération

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 

Fait à

PARIS la Défense

le,

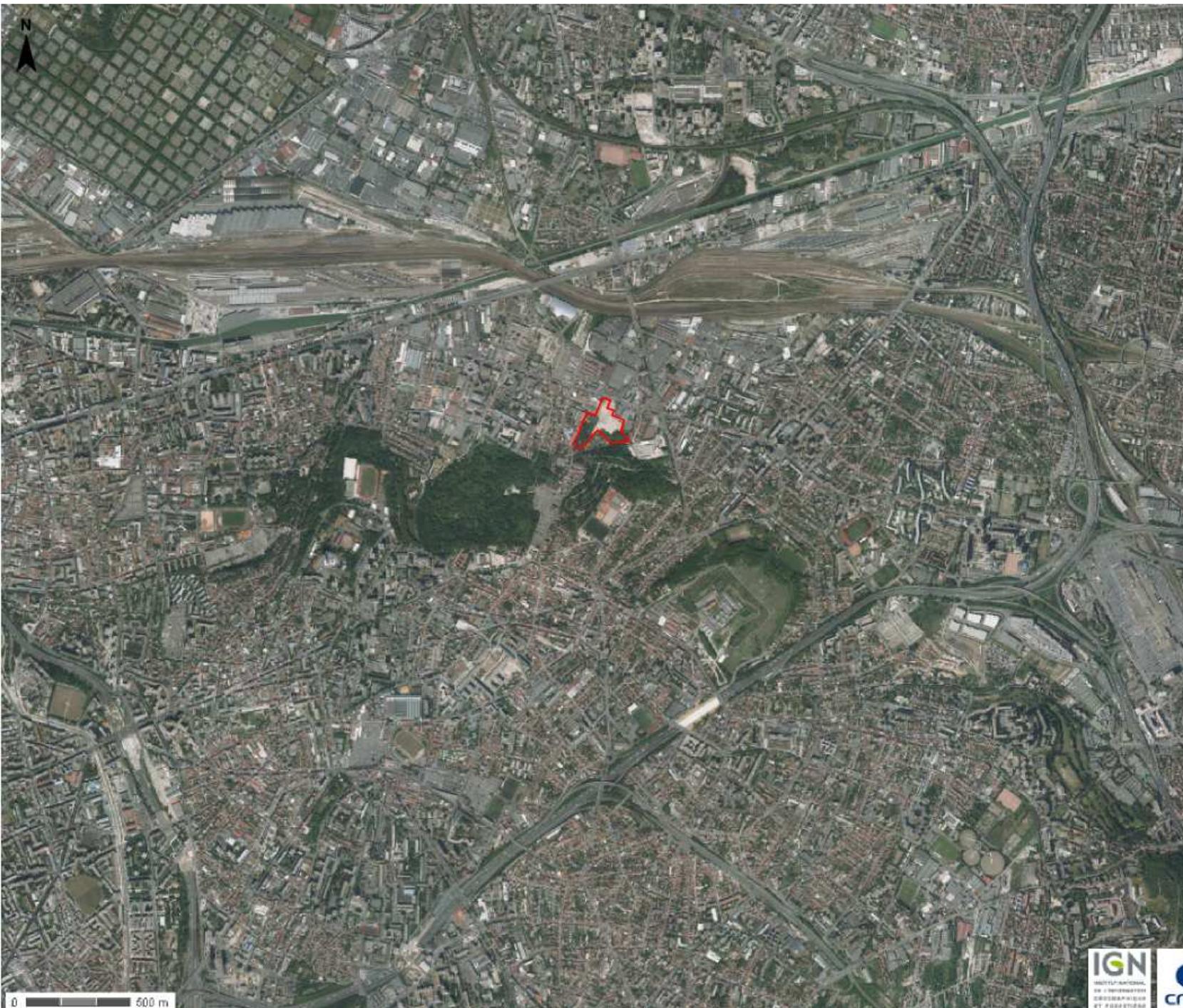
27/12/2012

Signature

SNC ROMAINVILLE COUDES CORNETTES
 SCI au capital de 1000,00 Euros
 Siège Social : 05 avenue Louis Pluquet
 59100 ROUBAIX
 Bureaux : 1 terrasse Bellini - TSA 48200
 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
 Tél. : 01 71 12 12 12 - Fax : 01 71 12 13 67
 R.C.S Roubaix-Tourcoing 789 593 241

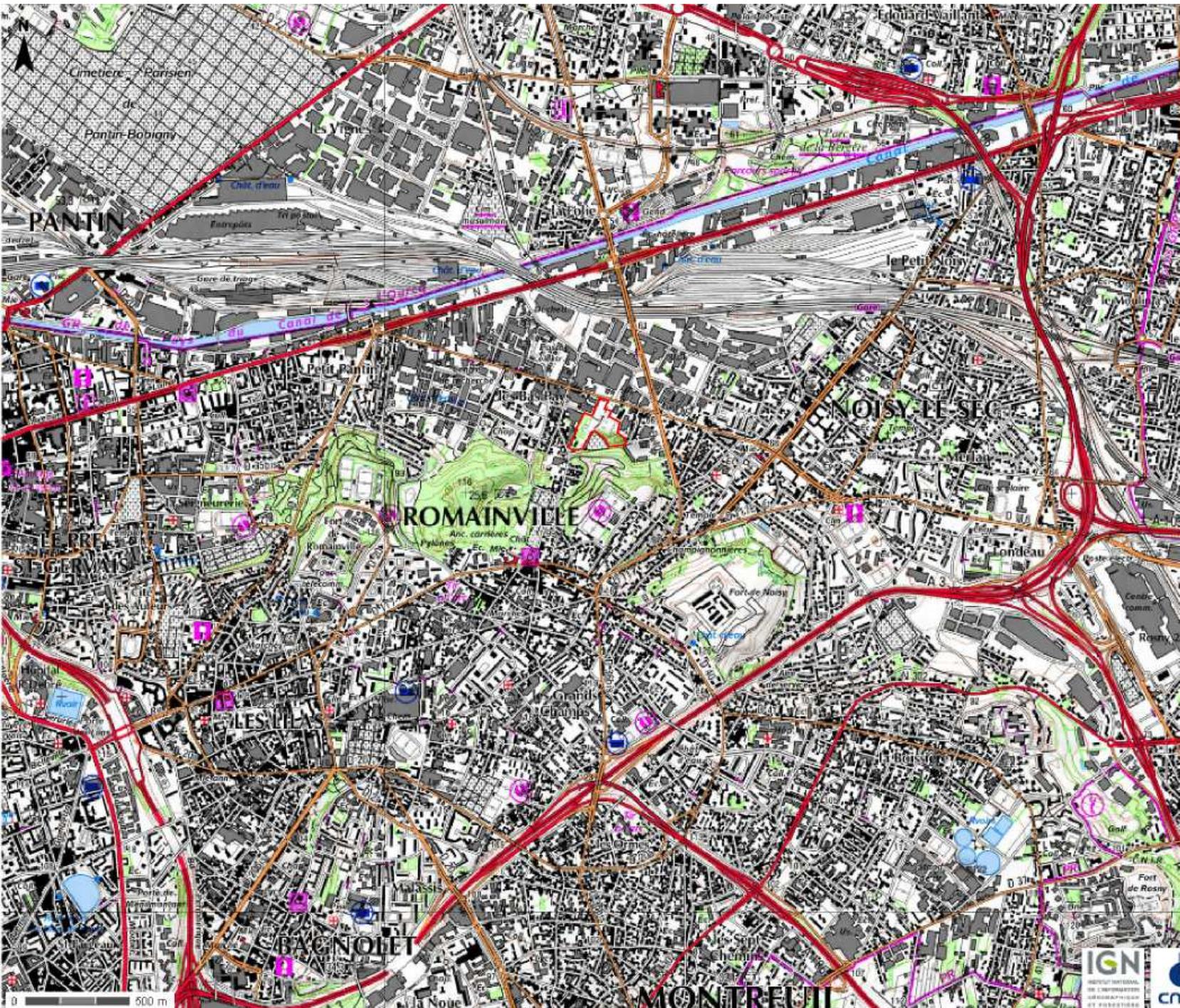
Annexe 2

Plan de situation



Les Coudes Cornettes

Situation sur photo aérienne
source Géoportail, 2012



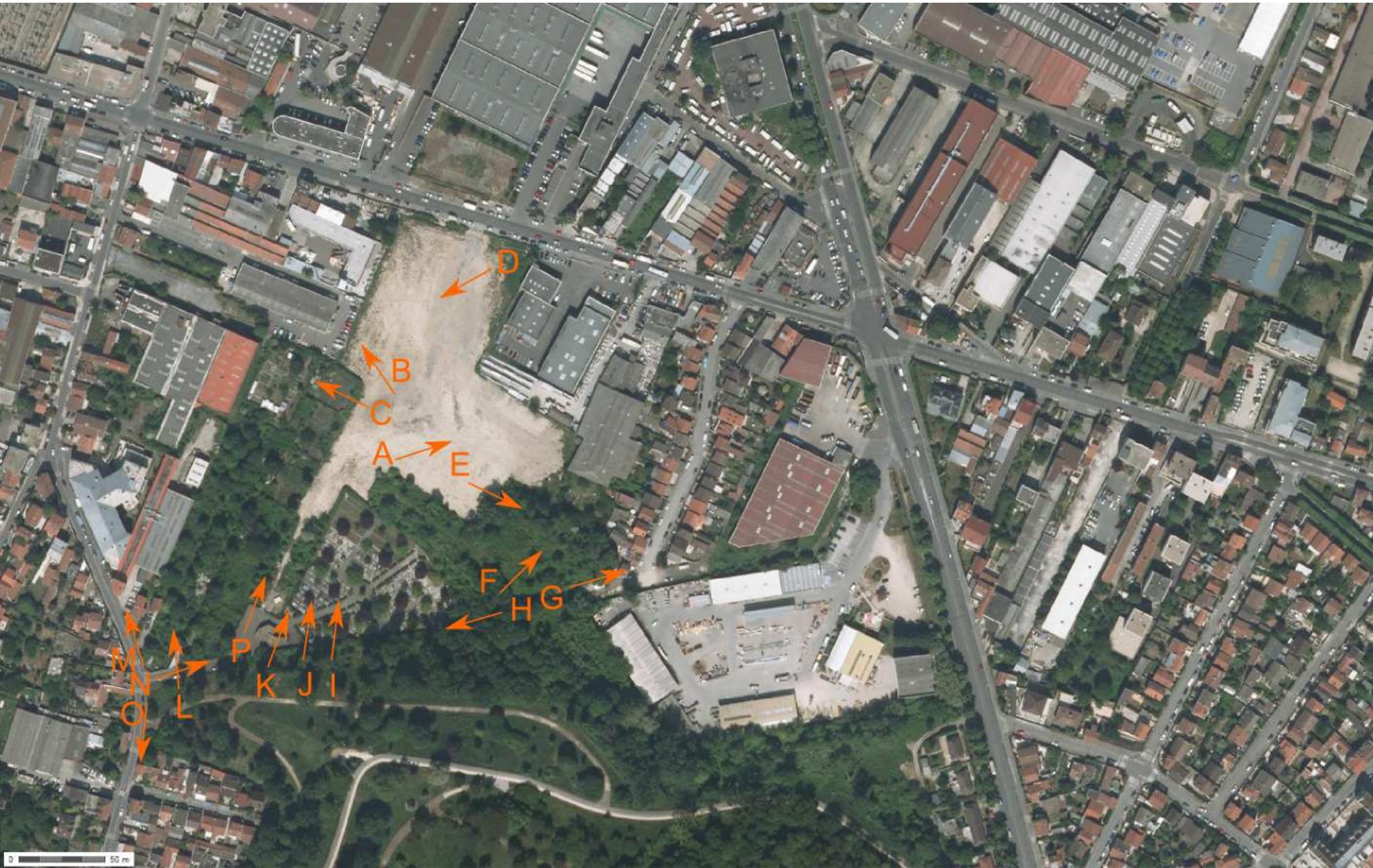
Les Coudes Cornettes

Situation sur carte IGN
source Géoportail, 2012

Annexe 3

Planches photographiques

Date des prises de vue : 31 octobre 2012



0 50 m



A B



C D



E F



G H



I J



K L



M N

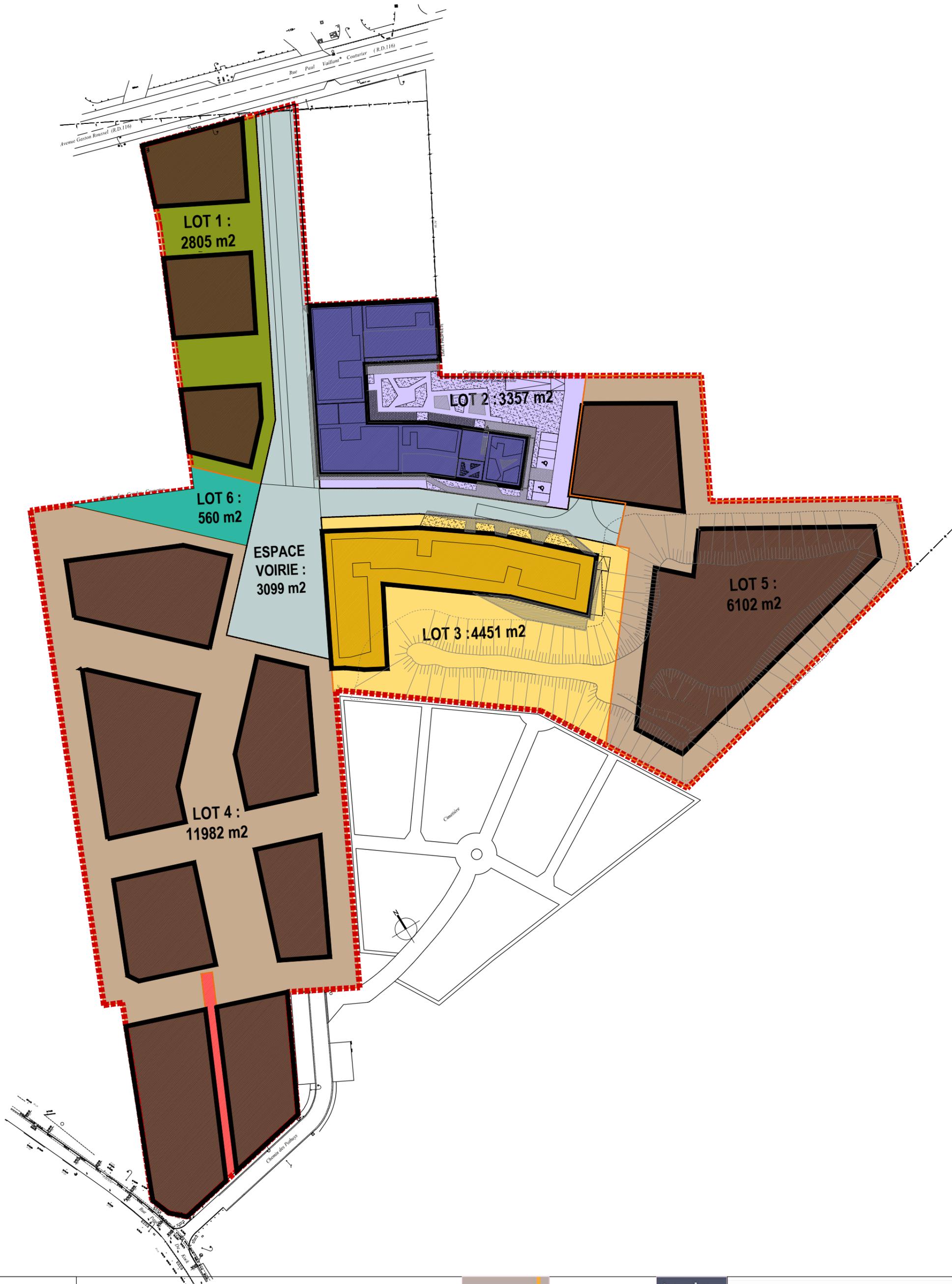


O P

Annexe 4

Plan du projet

*Il s'agit d'un plan indicatif.
21/12/2012*



VILLE DE ROMAINVILLE - SITE DES COUDES CORNETTES
 PROJET DE PERMIS D'AMENAGER
 PLAN MASSE



ECH : 1/1000
 21.12.2012

Atelier
 d'Architecture &
 d'Urbanisme
 Myriam

PARTENAIRES
 ARCHITECTES

Annexe 5

Plan des abords du projet



Les Coudes Cornettes

Situation sur photo aérienne
source Géoportail, 2012